

## Proposition n°10 :

Donner aux élèves le goût du sport et des valeurs qu'il véhicule (esprit d'équipe, de solidarité, goût de l'effort) en leur faisant pratiquer des activités sportives adaptées à leurs capacités et en développant des synergies entre les établissements scolaires et les clubs sportifs avoisinants, notamment par la création d'une « Journée du sport » permettant aux élèves de découvrir les sports qu'ils peuvent pratiquer après l'école et sans difficulté de déplacement.

La pratique du sport en milieu scolaire n'a fait l'objet de guère d'attention ces dernières années. Les horaires de cours ne tiennent pas compte de la spécificité de l'activité sportive. Ainsi, le temps réservé à la pratique du sport est non seulement trop réduit, mais il est également mal programmé dans la journée. Au niveau de l'enseignement secondaire, il n'est pas rare que 50 minutes soient réservées au cours d'éducation physique entre le cours de mathématiques et un cours de sciences. Il reste dès lors peu de temps à l'élève pour se rafraîchir.

C'est la raison pour laquelle le sport doit pouvoir être pratiqué dans un laps de temps qui permet une saine pratique de l'activité et qui se termine par une douche afin d'assurer une hygiène parfaite. Il convient par conséquent de repenser les horaires des cours afin de tendre vers un système où la pratique sportive en milieu scolaire ne sera plus saupoudrée dans la semaine. Pour atteindre cet objectif, le MR souhaite engager la concertation la plus large possible. Dans un premier temps, des Ecoles pilotes devront être choisies et leurs expériences évaluées.

Par ailleurs, le sport à l'école doit avant tout être « le sport pour tous ». Or, il n'est pas rare de constater chez les élèves un rejet de la pratique du sport. Plus que de leur donner envie, le sport à l'école a parfois pour conséquence d'éloigner les jeunes de la pratique d'une activité sportive. Ainsi, l'élève peut parfois se sentir dévalorisé par la pratique d'un sport face auquel il éprouve des difficultés physiques.

Or, la pratique du sport à l'école ne doit pas être considérée comme étant une corvée. Si le sport à l'école doit tendre au développement musculaire de l'élève, à son bien-être physique, au respect par lui des autres et des règles ainsi qu'à l'apprentissage de l'hygiène, il doit aussi donner à l'élève le goût du sport et l'envie de le pratiquer en dehors des murs et des horaires de l'école. Dans les limites de l'encadrement pédagogique et du matériel disponibles, l'élève doit avoir la possibilité de pratiquer le sport qui lui convient le mieux.

Enfin, la création du « journée des sports » serait l'occasion de fournir aux élèves une information complète sur les sports qu'il est possible de pratiquer dans l'environnement immédiat de leur école. Chaque club sportif serait invité à participer à cette journée. Ces clubs seraient accueillis dans un endroit central dans chaque commune, ville ou quartier et y organiseraient des démonstrations ou y fourniraient des informations. A titre d'exemple, l'initiative bruxelloise « Le libre parcours du sport » (possibilité offerte aux élèves de s'essayer à la pratique de différents sports dans leurs écoles ou directement dans les clubs sportifs) mérite d'être poursuivie et doit inspirer la mise en œuvre de nouveaux projets.